

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	0139
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	23-Géographie physique, humaine, économique et régionale
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	GEOGRAPHIE URBAINE
<b>Job profile :</b>	URBAN GEOGRAPHY
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Geography
<b>Implantation du poste :</b>	0801344B - UNIVERSITE D'AMIENS
<b>Localisation :</b>	CAMPUS CITADELLE
<b>Code postal de la localisation :</b>	80080
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	ENVOI NUMERIQUE UNIQUEMENT DEPOT SUR GALAXIE  XXXXX - X
<b>Contact administratif :</b>	PHILIPPE PENTIER
<b>N° de téléphone :</b>	RESP. GESTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 03.22.82.72.28 03.22.82.73.20
<b>N° de Fax :</b>	03.22.82.70.14
<b>Email :</b>	Recrutement-enseignantschercheurs@u-picardie.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2021
<b>Mots-clés :</b>	géographie urbaine ;
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	Geographie de la ville, mondialisation et metropolisation, methodes d'enquetes, ateliers professionnalisant de master, terrain
<b>Référence UFR :</b>	UFR D' HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	UR4287 (200815523T) - HABITER LE MONDE - UR UPJV 4287
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

## Informations Complémentaires

**Job profile** : brève synthèse de quatre lignes en anglais comprenant les coordonnées de la composante qui publie le poste, le profil du poste (2 lignes max.), le contact information sur le poste et le deadline pour candidater.

Adress : Université de Picardie Jules Verne, UFR d'Histoire-Géographie, Citadelle, 10 rue des Français libres, 80080 Amiens cedex

Job profil : Urban geography, globalization and metropolization, survey methods, professionalizing master's workshops

Information : [marie.chabrol@u-picardie.fr](mailto:marie.chabrol@u-picardie.fr) ; [sophie.chevalier@u-picardie.fr](mailto:sophie.chevalier@u-picardie.fr)

### **Research file** :

### **Enseignement** :

*Profil enseignement* : Géographie urbaine

*Mots-clés Enseignement* : Géographie de la ville, mondialisation et métropolisation, méthodes d'enquêtes, ateliers professionnalisant de master, terrain.

À Amiens :

- licence de géographie et aménagement (tous niveaux)
- master AETPF parcours DyGiTer
- master MEEF-Second degré parcours histoire-géographie

À Beauvais (antenne universitaire) : licence de Lettres parcours histoire-géographie

Enseignements de « géographie de la ville », « mondialisation et métropolisation »,

« analyse de cartes et documents », techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives ; organisation et encadrement d'enseignements sur le terrain (en licence) ; animation et encadrement d'ateliers professionnalisant en partenariat avec des acteurs locaux (en master DyGiTer) ; préparation aux concours d'enseignement (CAPES histoire-géographie et agrégation interne d'histoire-géographie) en fonction des besoins du département.

*Responsabilités pédagogiques et/ou collectives souhaitées* : le ou la candidat(e) devra participer de manière active à la vie collective du département et de l'UFR.

*Lieu(x) d'exercice* : Amiens et Beauvais

*UFR Département d'enseignement* : UFR d'Histoire-Géographie, département de Géographie

*Nom directeur Département* : Marie Chabrol

*Tel directeur Dépt.* :

*Email directeur de Département* : [marie.chabrol@u-picardie.fr](mailto:marie.chabrol@u-picardie.fr)

*URL Dépt.* : <https://www.u-picardie.fr/ufr/histoire-geographie/accueil/ufr-d-histoire-et-degeographie-267980.kjsp>

## **Recherche :**

*Profil :* Géographie urbaine

*Mots clés Recherche :* Géographie de la ville, mondialisation et métropolisation

*Responsabilités scientifiques :* participation active à la vie du laboratoire et à ses axes de recherche.

*Lieu(x) d'exercice :* Amiens

*Nom directeur unité de recherche :* Sophie Chevalier

*Tel directeur unité de recherche :*

*Email directeur unité de recherche :* [sophie.chevalier@u-picardie.fr](mailto:sophie.chevalier@u-picardie.fr)

*URL unité de recherche :* <https://hm.u-picardie.fr/>

*Descriptif unité de recherche (projet scientifique) :*

L'équipe d'Habiter le Monde participe à une réflexion menée à la fois collectivement et de façon transdisciplinaire, mais aussi conduite individuellement dans les travaux de ses membres. Comme le nom de l'équipe le souligne, elle porte sur la conceptualisation de l'"habiter". L'approche privilégiée est celle de l'étude des processus sociaux, singuliers et collectifs. Elle s'inscrit dans une démarche scientifique compréhensive, interprétative et réflexive.

Géographe, le ou la candidat(e) devra montrer des capacités de dialogue interdisciplinaire avec les autres disciplines de l'équipe (notamment avec l'anthropologie, la sociologie et la sociolinguistique). Les mots clés précisent les orientations attendues des travaux de recherche déjà réalisés, en cours ou en projet.

*Descriptif projet (axe(s) dans lequel l'enseignant chercheur est susceptible de s'intégrer) :*

Le ou la candidat(e) devra s'inscrire dans l'un des trois axes de l'équipe :

- L'axe 1 « Habiter, habitants : espaces des villes et des natures »
- L'axe 2 « Habiter, habitants : pratiques artistiques, culturelles et de loisirs dans la globalisation »
- L'axe « Habiter, habitants : circulation et échanges »

Elle ou il devra faire preuve d'une forte ouverture pluridisciplinaire dans le domaine des sciences humaines et sociales. Une attention particulière sera portée à des travaux ou à des projets de recherche caractérisés par une démarche qualitative, une méthodologie innovante (de la collecte à la représentation des données) et si possible une ouverture à une utilisation ou une réflexion sur les images (photos ou vidéo). Une expérience de recherche extraeuropéenne sera la bienvenue.

**NB : Les modalités de constitution des dossiers de candidature sont prévues par l'arrêté ministériel du 13 Février 2015, modifié par l'arrêté du 23 Juillet 2019.**

**Le dossier de candidature est dématérialisé ;**

**L'attention des candidats est appelée sur l'obligation de déposer toutes les pièces dans l'application Galaxie AVANT la date de clôture des candidatures.**

**Le dossier de candidature au titre du recrutement (article 26-I-1°) est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à l'article 10 de l'arrêté du 13 Février 2015 :**

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (c'est-à-dire une copie du diplôme de doctorat ou une attestation provisoire en attente du diplôme) ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- le rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre de la **mutation** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique de documents suivants indiqués à l'article 6 de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférence et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou, le cas échéant, l'accord du chef d'établissement pour l'*exeat* si la condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;

Les maîtres de conférence séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les maîtres de conférence en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de [l'article 9-3](#) du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Le dossier de candidature au titre du **détachement** est composé d'un formulaire de candidature saisi en ligne et comporte une version numérique des documents suivants indiqués à **l'article 8** de l'arrêté du 13 Février 2015 :

- une pièce d'identité avec photographie ;
- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition.

Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits.

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des conditions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir les justificatifs d'ordre familial :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, l'attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou la justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les fonctionnaires en situation de handicap souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 Juin 1984 susvisé doivent fournir le document justifiant de leur appartenance à

l'une des catégories mentionnées au 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du Code du Travail, justificatif de situation de handicap en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet du détachement.

En outre, pour les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 Juin 1984 susvisé (*candidats appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des maîtres de conférence*), l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'État ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, le rapport de soutenance du diplôme détenu doivent être transmis.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

### **ATTENTION**

**Début de l'enregistrement des candidatures aux postes et des documents déposés en version numérique sur l'application GALAXIE**

**25 Février 2021, 10h, heure de Paris**

**Date et heure limite du dépôt des documents dématérialisés sur GALAXIE**

**30 Mars 2021, 16h, heure de Paris**